

CONVENTION

DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

MAFATE HÉLICOPTÈRES

Société à Responsabilité Limitée (SARL),

Au capital de 1 200 000,00 €,

Dont le siège social est situé à MAFATE LA NOUVELLE - LA POSSESSION (97419),

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT DENIS LA REUNION

sous le numéro B 500 118 187,

Représentée par Mathieu CERNOT, en qualité de GERANT

Ci-après désignée "MAFATE HÉLICOPTÈRES"

ET

Le Comité Social Économique d'Établissement (CSE) de ATSCAF Réunion

Dont le siège est situé à 7 avenue André Malraux CS21015 97744 Saint-Denis Cedex 9

Représenté par Eric.GUIGNET, en qualité de Président

Ci-après désigné "le CSE",

Préambule

Le présent partenariat a pour objet de définir les modalités de collaboration entre MAFATE HÉLICOPTÈRES et le CSE en vue de proposer aux salariés de l'établissement des conditions tarifaires avantageuses pour les prestations de survol en hélicoptère offertes par MAFATE HÉLICOPTÈRES.

Article 1 - Objet de la Convention

MAFATE HÉLICOPTÈRES s'engage à accorder aux salariés de l'établissement représenté par le CSE une réduction sur le tarif public des survols en hélicoptère proposés par la société.

Cette réduction s'applique à l'ensemble des prestations disponibles dans le catalogue de MAFATE HÉLICOPTÈRES et se manifeste par les propositions suivantes :

- **Survol Premium** (55 minutes) - tarif initial 345€ - tarif spécial CSE 315€.
- **Survol Essentiel** (45 minutes) : tarif initial 305€ - tarif spécial CSE 285€.
- **Survol 3 Cirques** (35 minutes) : tarif initial 280€ - tarif spécial CSE 255€.
- **Survol Volcan** (25 minutes) : tarif initial 205€ - tarif spécial CSE 185€.
- **Héli Cari** (survol 15 minutes + déjeuner créole) : tarif initial 175€ - tarif spécial CSE 157€.

Article 2 - Conditions d'éligibilité et modalités d'application

2.1 Éligibilité

La réduction est réservée exclusivement aux salariés de l'établissement représenté par le CSE sur présentation d'une pièce justificative (badge professionnel, attestation de l'employeur, entête fiche de paie de -3 mois ; carte retraité et/ou réservation via mail professionnel, etc.).

Les ayants droits, tels que le conjoint et les enfants à charge, peuvent bénéficier des tarifs préférentiels offerts par le CSE, sous réserve que le salarié soit éligible et que les conditions spécifiques de l'entreprise soient respectées

2.2 Modalités d'application

Pour bénéficier de la réduction, les salariés devront mentionner leur appartenance à l'établissement lors de la réservation et présenter leur justificatif le jour du survol. La réduction sera appliquée au moment du paiement.

2.3 Prestations concernées

La réduction s'applique à toutes les prestations de survol en hélicoptère proposées par MAFATE HÉLICOPTÈRES, sous réserve des places disponibles.

2.4 Contacts privilégiés au sein de chaque structure

Pour toutes demandes relatives au partenariat, à une difficulté rencontrée lors de la mise en ligne, à une demande d'information concernant les offres remises, à une difficulté rencontrée par les salariés lors de leur réservation de survol, etc. les coordonnées à contacter sont les suivantes :

MAFATE HÉLICOPTÈRES

- Site internet : mafate-helicopteres.com
- Mail / Téléphone : inforesa@mafate-helicopteres.com / (+262) 0692 40 84 00
- Contact privilégié : Mme WASSERMAN (Commerciale)
- Mail / Téléphone ligne directe : tiana.wasserman@mafate-helicopteres.com / 06 93 87 66 47

(CSE) de ATSCAF Réunion

- Site internet : <http://atscaf9704.fr/index.html>
- Mail / Téléphone : atscaf.reunion@gmail.com
- Contact privilégié : Eric GUIGNET
- Mail / Téléphone ligne directe : ericguignet@gmail.com / 0692 76 00 58

Article 3 - Engagements des Parties

3.1 Engagements de MAFATE HÉLICOPTÈRES

- Assurer la mise à jour régulière des tarifs et des prestations disponibles.
- Appliquer la réduction aux salariés éligibles conformément aux termes de la présente convention.

- Assurer la réalisation de la prestation soumise aux conditions générales de ventes consultables sur le site de MAFATE HÉLICOPTÈRES.
- Garantir un service de qualité et une sécurité optimale pour toutes les prestations réalisées.
- Les survols à but de loisirs ou dits touristiques sont payables comptant, au moment du vol par chèque, espèces ou CB.

3.2 Engagements du CSE

- Promouvoir les prestations de MAFATE HÉLICOPTÈRES auprès des salariés de l'établissement.
- Assurer la diffusion de l'information relative à la réduction auprès des salariés par mail et/ou en diffusion continu sur le site intranet dédié aux salariés de l'entreprise [adresse du site intranet de l'entreprise]
- Faciliter la communication entre les salariés et MAFATE HÉLICOPTÈRES pour toute question relative aux prestations.

Article 4 - Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée, à compter de la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 1 mois avant l'échéance.

Article 5 - Résiliation

La présente convention peut être résiliée à tout moment par l'une des parties, moyennant un préavis de 1 mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de non-respect de l'une des clauses de la convention par l'une des parties, l'autre partie pourra résilier la convention de plein droit, sans préavis ni indemnité.

Article 6 - Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable. À défaut d'accord, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de SAINT DENIS LA REUNION.

Article 7 - Dispositions diverses

- 7.1 Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.
- 7.2 La présente convention annule et remplace tout accord antérieur relatif au même objet.

Fait à le

En deux exemplaires originaux.

Pour MAFATE HÉLICOPTÈRES

.....

Signature et cachet :

Pour CSE de ATSCAF Réunion

.....

Signature et cachet :



[Signature]